

ANNEXE 1 AU ROB 2021

RAPPORT SUR L'EGALITE FEMMES- HOMMES AU SEIN DE L'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE POUR L'ANNEE 2020

Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

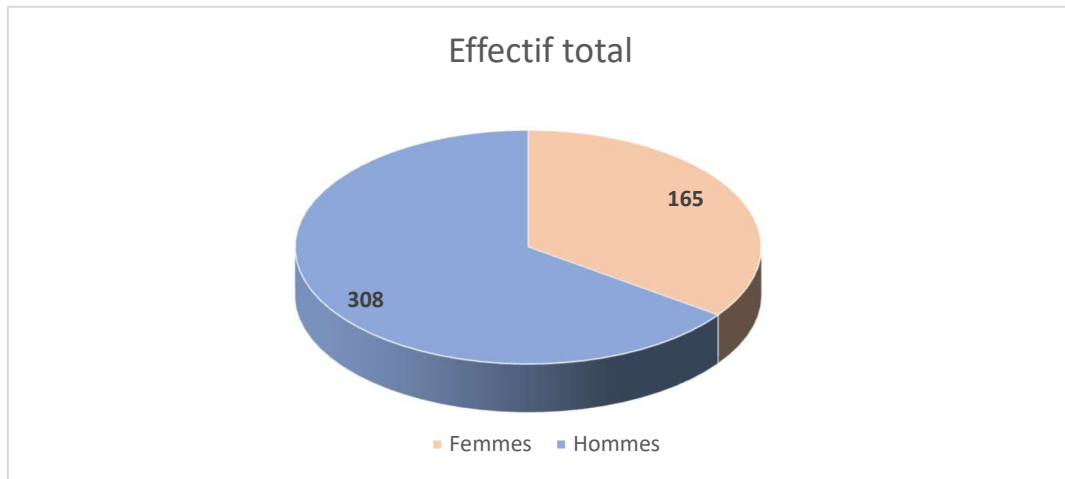
Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes intéressant les collectivités territoriales, prévoit l'élaboration d'un rapport sur ce sujet préalablement à la préparation du budget.

En effet, la loi n°2014-873 du 04 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes vise à faire de cette thématique une politique publique territoriale qu'il convient de décliner à chaque échelon territorial. Celle-ci s'articule autour de quatre axes :

- Atteindre l'égalité professionnelle,
- Combattre les violences faites aux femmes,
- Assurer l'accès aux droits, notamment en matière de santé,
- Promouvoir la parité dans la sphère politique, économique et sociale.

1) Effectif global

	Femmes	Hommes	Total
Nombre	164	308	472
%	35%	65%	100%



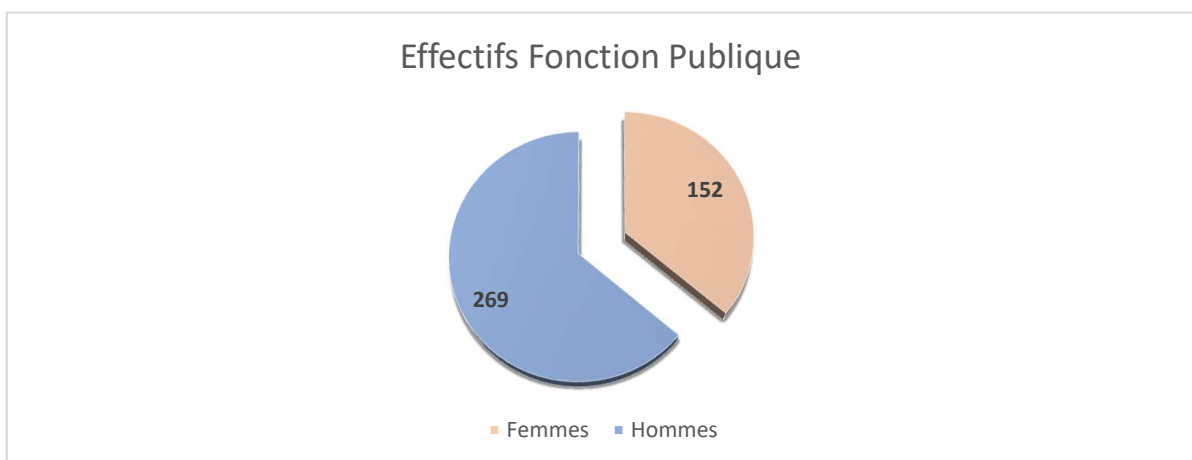
La Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée présente un effectif avec un taux d'agents masculins de 65 % et un taux d'agents féminins de 35 %, soit un rapport de deux tiers un tiers.

Cette répartition est à rapprocher de la constitution des métiers liés à nos compétences, avec deux tiers de l'effectif affectés aux missions des services techniques de proximité : Espaces Verts/ Propreté / Eau et Assainissement.

En effet, les services indiqués ci-dessus sont encore considérés comme traditionnellement masculins.

2) Effectif fonctionnaires territoriaux

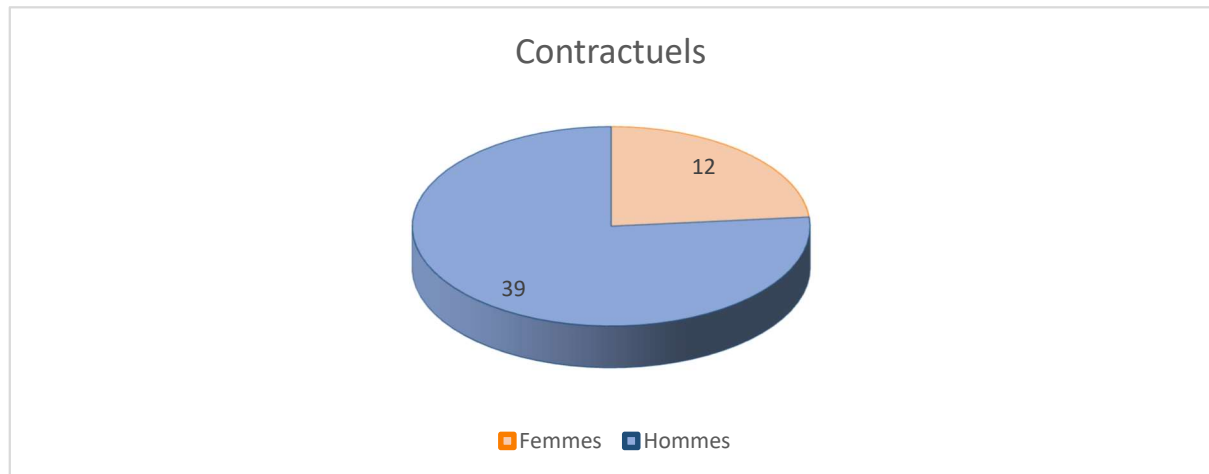
	Femmes	Hommes	Total
Nombre	152	269	421
%	36%	64%	100%



En prenant en compte uniquement les fonctionnaires territoriaux, la répartition femmes /hommes est pratiquement identique à celle de l'effectif global.

3) Effectif contractuel

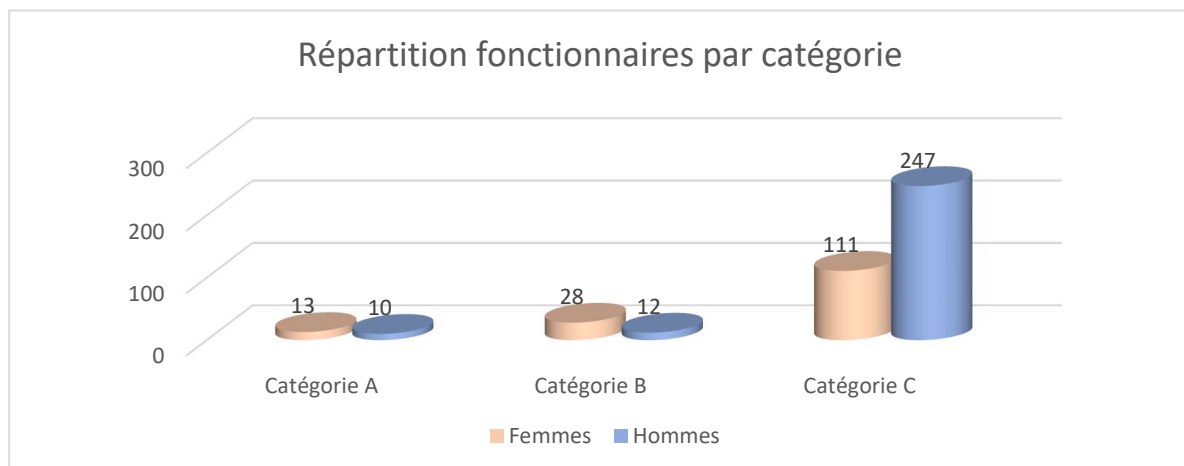
	Femmes	Hommes	Total
Nombre	12	39	51
%	23%	77%	100%



S'agissant des agents contractuels, nous notons une proportion de $\frac{3}{4}$ d'hommes.

4) Effectif Fonction Publique par catégorie

	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	13	10	23
Catégorie B	28	12	40
Catégorie C	111	247	358

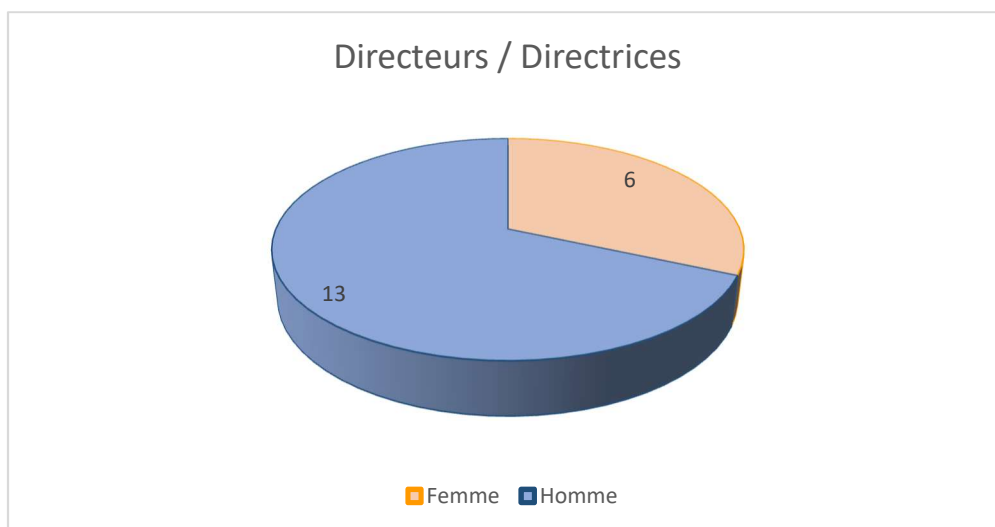


La répartition par catégorie statutaire d'emploi au sein de la C.A.H.M s'articule de la façon suivante : pour les Catégorie A ; 13 femmes et 10 hommes soit une présence de femmes légèrement plus importante pour les catégories hiérarchiques supérieures.

Pour les catégories B ; 28 femmes et 12 hommes avec une plus grande représentation féminine pour ces emplois de niveau de responsabilité hiérarchique intermédiaire, et enfin 101 femmes et 247 hommes pour les Catégories C ; à rapprocher du poids dans l'ensemble de l'effectif des métiers ayant traditionnellement une connotation masculine (Espaces Verts / Propreté / Eau et Assainissement).

5) Répartition directeur / directrices

Femme	Homme	Total
6	13	19

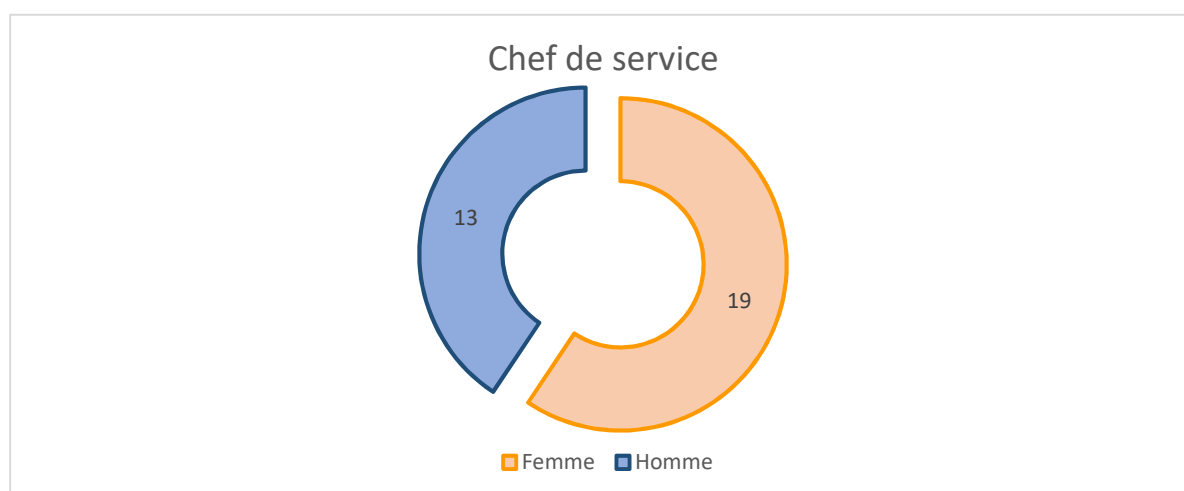


L'examen de cette strate d'emploi correspondant à la plus forte responsabilité dans l'organigramme, présente un rapport femmes hommes, d'un tiers deux tiers identique à la représentation l'effectif global.

Un effort d'équilibrage reste à produire. Il est toutefois à noter qu'en prenant en compte uniquement le niveau supérieur de Direction Générale Adjointe, nous constatons une parité avec une femme et un homme sur ces emplois fonctionnels de direction.

6) Répartition par chef de service

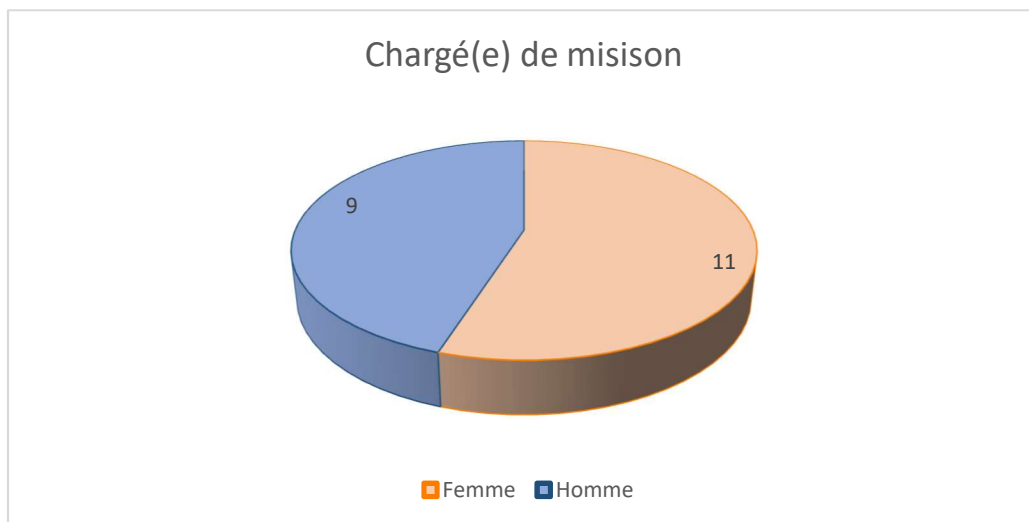
Femme	Homme	Total
19	13	32



L'examen de la répartition femmes hommes pour l'effectif correspondant au niveau de responsabilité de chef de service montre un taux de féminisation important avec une plus grande proportion de femmes.

7) Répartition chargé(e) de mission

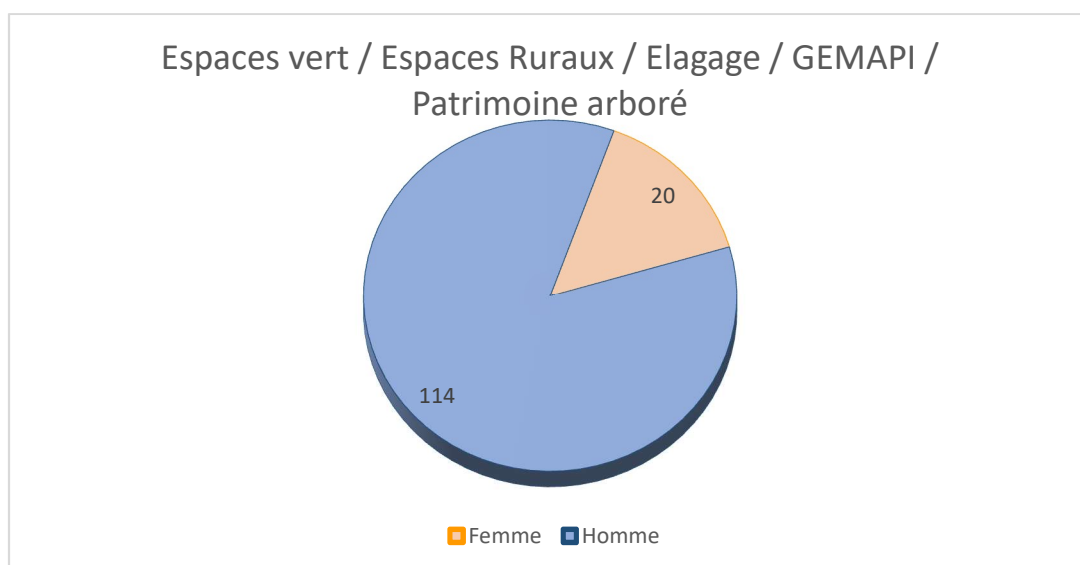
	Femme	Homme	Total
Nombre	11	9	20



8) Répartition par service

Répartition des agents des services Espaces vert / Espaces ruraux / Elagage / GEMAPI / Patrimoine arboré

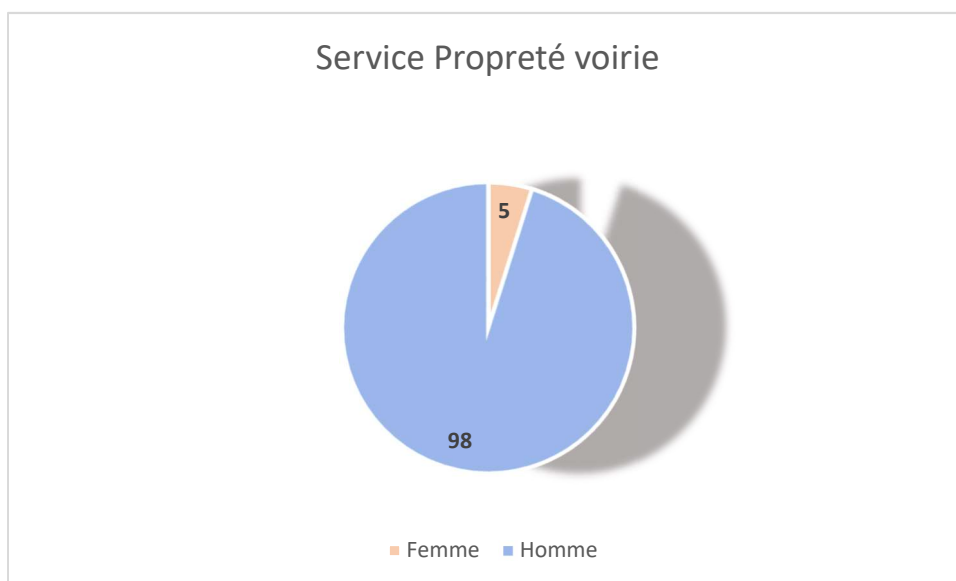
	Femme	Homme	Total
Nombre	20	114	134



Les services Espaces Verts sont très majoritairement masculins. Toutefois, une féminisation non négligeable de la fonction de chef de secteur est à relever avec 3 femmes sur un total de 9 postes.

Répartition des agents du service Propreté Voirie

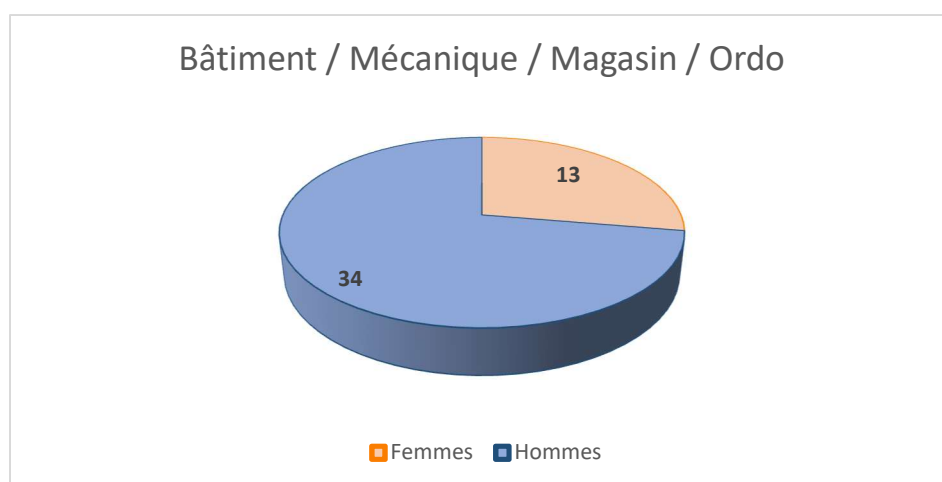
	Femme	Homme	Total
Nombre	5	98	103



Le service propreté est le service de la communauté d'agglomération qui a le plus faible taux de féminisation.

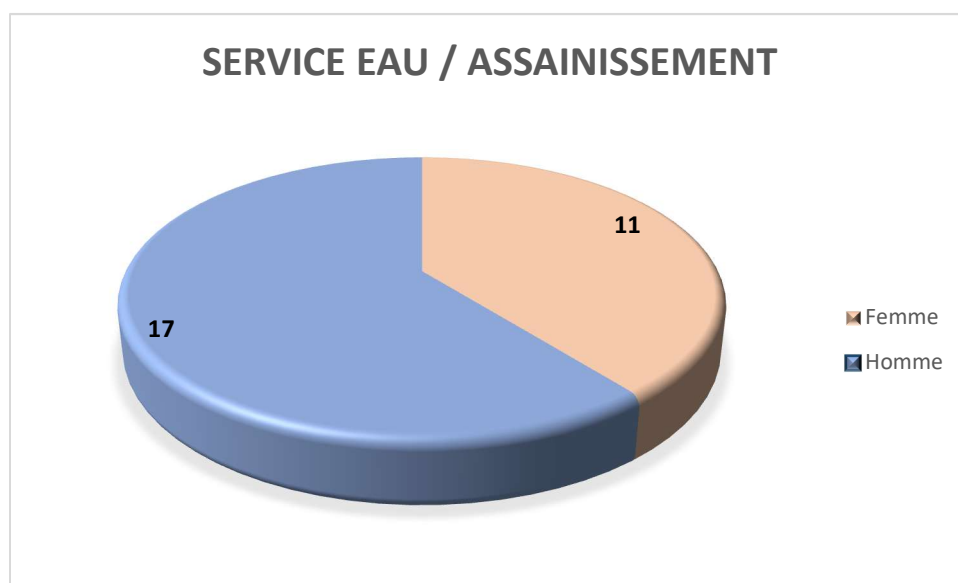
Répartition des agents des services Bâtiments / Mécanique / Ordonnancement / Magasin

	Femme	Homme	Total
Nombre	13	34	47



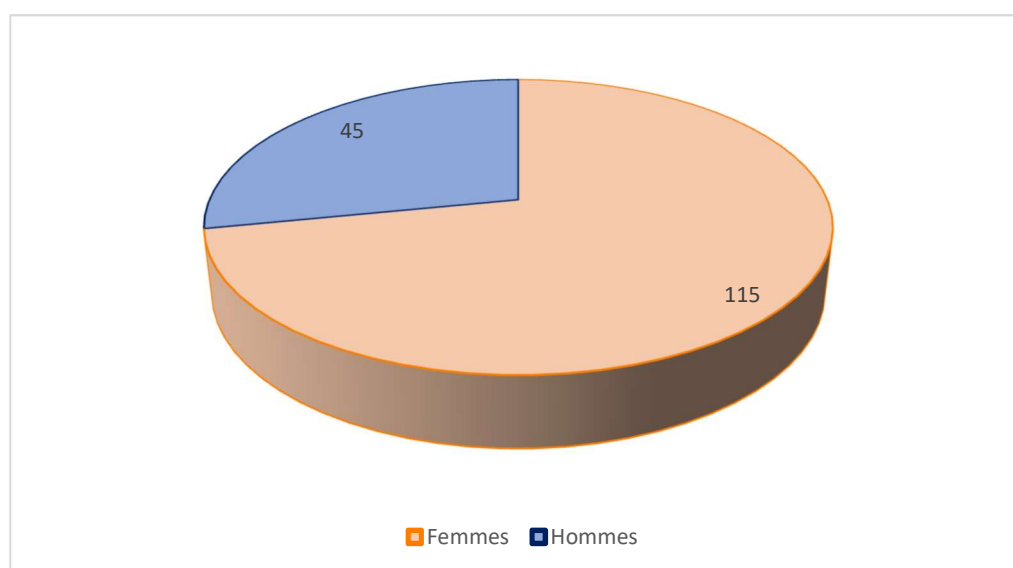
Répartition des agents du service Eau / Assainissement

	Femme	Homme	Total
Nombre	11	17	28



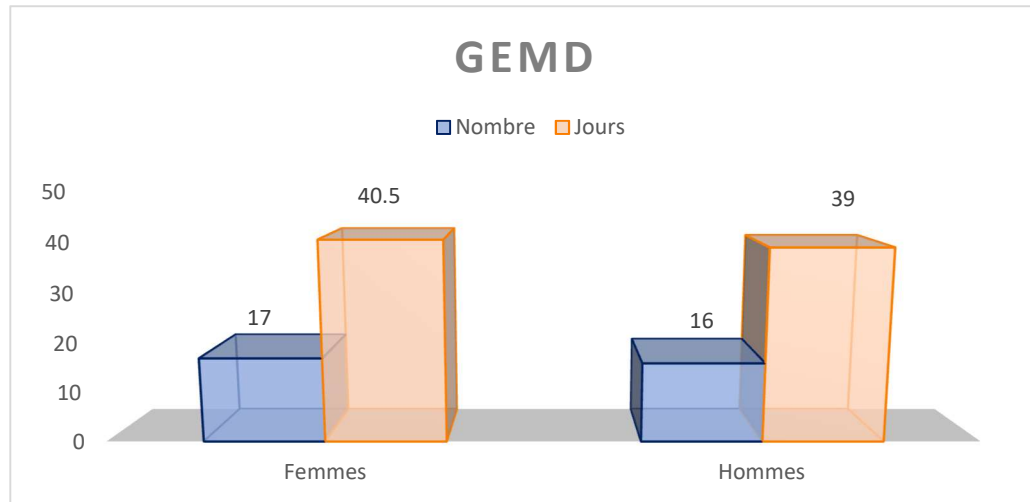
Répartition des agents des services Administration Générale / Développement économique / Environnement / Tourisme / Aménagement du territoire / Médiathèques / Cohésion urbaine / Politique de la ville / Métiers d'art / SEFI / MTS / PLIE / Transport

	Femme	Homme	Total
Nombre	115	45	160



9) Répartition Garde enfant malade

	Femmes	Hommes	Total
Nombre	20	27	47
Jour	55.5	82.5	138



Les jours accordés pour Garde d'enfant malade qui visent à permettre de ne pas utiliser de jours de congés annuels, pour assurer les obligations de soutien d'enfant malade présentent une répartition de 55.5 jours d'absence pour 20 agents féminins et 82.5 jours d'absence pour 27 agents masculins, soit un nombre de jours plus important pris par les pères.

Toutefois, il faut modérer cette analyse par le fait que l'effectif masculin global est pratiquement deux fois plus important que l'effectif féminin.

10) Répartition préparation Concours et examens

	Femmes	Hommes	Total
Nombre	4	5	9
Jour	20.5	29	49.5

